



d a n e

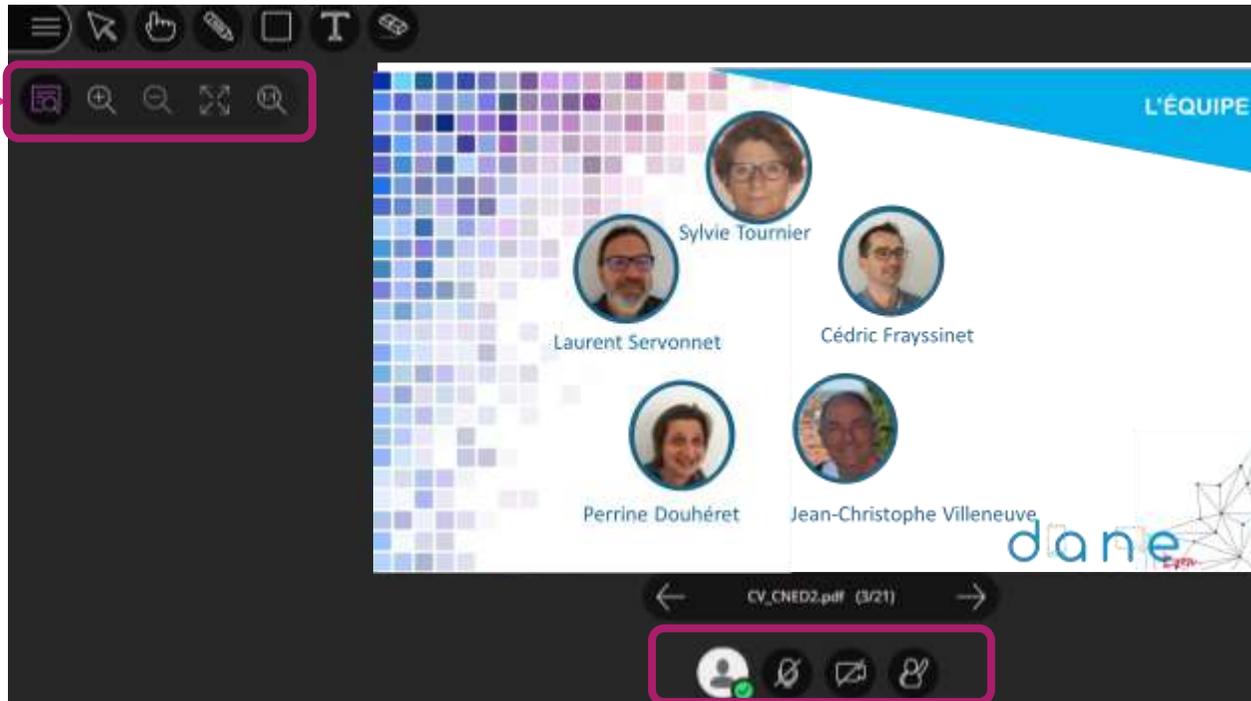
Lyon

délégation
académique
au numérique
éducatif



En attendant le début,
familiarisez vous avec l'interface...

zoomer →



AU MENU AUJOURD'HUI

- Les fondamentaux
- Rôle du CDE
- Aller vers la conformité
- Informer mon équipe pédagogique
- Foire aux questions

dane
Lyon

Interactions

🕒 Absent(e)	🚪 Quitter la session
Feed-back	
😊 Satisfait	😞 Insatisfait
😮 Surpris	😕 Confus
⚡ Plus vite	🐢 Plus lentement
✅ D'accord	❌ Pas d'accord

Micro [Muet] [On]	🔇 🔊
Webcam [Off] [On]	🚫 📹
Main levée [Off] [On avec notification sonore]	🙋 🗣️ 1



Sylvie Tournier



Laurent Servonnet



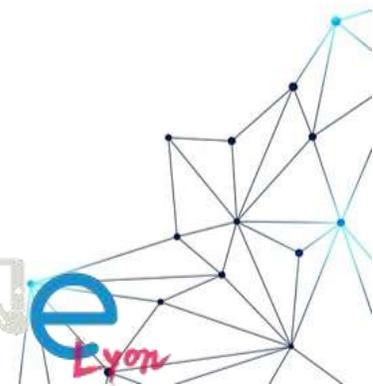
Cédric Frayssinet



Perrine Douh ret



Jean-Christophe Villeneuve



POUR
QUI ?

COLLÈGE, LYCÉE, CIRCONSCRIPTION,...

Toutes les structures et services de l'éducation nationale
dès lors qu'ils collectent des données à caractère personnel*



La protection des

DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL



à l'heure du

RGPD*

Pendant la période de continuité pédagogique

COMMUNICATION RISQUEE

Page « Urgence » sur un site internet d'EPLÉ avec la nouvelle organisation pour faire face à la crise : usage de WhatsApp, Messenger, Zoom, une boîte mail Gmail, ...

- « Que pensez de la préconisation par certains de Google Meet ? Cet outil est-il conforme au RGPD ? »
- « Peut-on filmer les cours avec une demi classe en présentiel, pour partager avec l'autre demi classe à distance ? »
- Un parent demande pourquoi il est obligé d'installer Discord sans donner son consentement ?

DES INTERROGATIONS DES PARENTS

DES INCIDENTS

- Diffusion par un parent sur un groupe classe WhatsApp d'images pornographiques
- Chahut numérique
- Des fuites de données : diffusion d'adresses mails
- Utilisation de plateformes non sécurisées pour partager des DCP d'enseignants du 1er degré et de directeurs d'école

- **DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**
- **(DCP)**

Toute information permettant d'identifier un individu,
- **de manière directe** : nom, prénom,

...
- **de manière indirecte** : géolocalisation, adresse IP, historique de navigation, photos, empreinte de la main, ...
- **par recoupement** : l'élève 3 de la classe de 6^{ème}B de Mme D, pseudo.

* « **RGPD** » :
RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES
Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.



2 Ans, déjà!
Bon anniversaire au RGPD

TRAITEMENT DE DONNÉES PERSONNELLES

Toute opération portant sur des données à caractère personnel, quel que soit le procédé utilisé (papier ou numérique) :

- Collecte, enregistrement, organisation, conservation, hébergement, transmission, modification, extraction, consultation, utilisation,...



Les acteurs



Personne ayant accès aux données
Chef d'établissement, secrétariat, infirmière,
enseignant,...



Celui qui détermine le « pourquoi » - les finalités et le « comment » - les moyens du traitement
Le ministre, le recteur, le DASEN, le chef d'établissement.



Toute personne qui traite ces données pour le compte du responsable de traitement dans le cadre de service comme :
ENT, Pronote, exerciceur en ligne,...



Les personnes dont on doit protéger les données
Elève, parent, personnel,...

Les fondamentaux

de la protection des données dans l'éducation :

Le chef d'établissement est le responsable de traitement des outils mis en place au sein de son établissement

- Il définit les finalités et les moyens
- Il documente les traitements
- Il s'assure de la sécurité des DCP

Le choix de l'outil doit être adapté au risque
La sécurité d'un traitement de données repose sur :

- Le ou les sous-traitants
- Les mesures techniques et organisationnelles mises en place par l'établissement
- L'usage des outils / de la solution / des données par les utilisateurs

Les solutions proposées par des entreprises hors UE ne sont pas interdites par le RGPD
MAIS il faut :

- obtenir des garanties appropriées
- un contrat entre l'établissement et le sous-traitant

Les règles

FINALITÉS

Raison d'être du traitement : dans quel objectif, ces données sont-elles collectées?

limiter à ce qui est nécessaire au regard des finalités.

MINIMISATION

EXACTITUDE

Garantir que les données soient exactes ou mises à jour pendant l'ensemble du traitement.

DURÉE DE CONSERVATION

À déterminer en fonction du besoin et à limiter dans le temps.

SÉCURITÉ

Préserver l'intégrité et la confidentialité des données au moyen de mesures de sécurité adaptées.

TRANSPARENCE

Informar les personnes sur le sort de leurs données, les destinataires, la durée de conservation et leurs droits (Registre de traitement).

DROIT DES PERSONNES

Donner aux personnes le moyen de garder la maîtrise de leurs données.

DONNÉES SENSIBLES

Adapter le niveau de sécurité à la sensibilité des données collectées.

PROTECTION DES DONNÉES SENSIBLES

Santé, origine raciale/ethnique, opinion publique, orientation sexuelle, ...
Recueillir ces données est-il justifié au regard de mes missions?

Les indicateurs de la conformité au RGPD

BASE
LÉGALE

Un traitement s'appuie sur une base légale.
Exemple : pour un outil collaboratif, c'est « Mission d'intérêt public » avec comme finalité : continuité académique en période de crise sanitaire

CONFORMITÉ
CONTRACTUELLE

Contrat obligatoire entre le RT et le ST

INFORMATION
DES PERSONNES

Obligatoire :

- RT et STs
- Destinataires
- Liste DCP
- ...

CONSENTEMENT

Consentement des personnes :
Pour les mineurs de moins de 15 ans, consentement du responsable légal si enregistrement de DCP

DROIT DES
PERSONNES

L'adresse mail du DPD et l'adresse de l'établissement doivent être fournies aux usagers

La check-list



Suis-je en présence de données à caractère personnel ?

Si oui, il s'agit de données :

- **sensibles** : santé, origine ..
- **ou non** : nom, prénom, âge, photo, adresse, ...



Quelle est la finalité de mon traitement de données ?

De quelles données ai-je besoin pour atteindre l'objectif fixé ?

Mon traitement doit être licite et loyal.



Ma collecte est-elle proportionnée ?

Les données recueillies doivent être strictement nécessaire à l'objectif poursuivi.



Quelle est la durée de conservation ?

La conservation doit-être pertinente et limitée.
Exemple : une année scolaire.



La sécurité et la confidentialité des données est-elle assurée ?

- Où sont-elles stockées ?
- Qui y a accès ?
- Les mesures de sécurité sont-elles adaptées ?



Droit des personnes : qu'ai-je prévu ?

Je dois pouvoir délivrer une information transparente, claire et permettre l'exercice des droits des personnes concernées.



Ma conformité est-elle documentée ?

Que puis-je donner comme document pour prouver ma conformité en cas de contrôle ? La fiche de traitement .



Attention!

Aux outils qui utilisent les contenus échangés pour d'autres finalités que la prestation (finalités commerciales,...).

LA MISSION DE SERVICE PUBLIC D'UN ÉTABLISSEMENT N'EST PAS COMPATIBLE AVEC CES FINALITÉS

A l'utilisation des outils de visio-conférence
Le partage de copies d'écran, des identifiants ou liens d'accès des réunions de visioconférence sur les réseaux sociaux.

LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT EST ENGAGÉE : CLARIFIEZ LES RÈGLES AUPRÈS DE VOS COLLABORATEURS.

Il est préférable de sélectionner des outils proposés a minima par des acteurs européens et dont les CGU ne laissent la place à aucune ambiguïté sur la prise en compte, par l'acteur concerné, des enjeux en termes de protection des données personnelles et de conformité aux lois en vigueur sur ce thème.

Les critères de sélection à prendre en compte sont les suivants :

5 réflexes POUR LE CHOIX D'UN SERVICE EN LIGNE





Il existe une section spécifique ou au moins quelques paragraphes.

La prudence doit être de mise lorsqu'un logo ou une phrase sert à revendiquer la conformité au RGPD, sans aucune autre explication.



Si les données personnelles utilisées sont en grand nombre ou si elles ne correspondent que très peu à l'objectif poursuivi ; alors mieux vaut s'abstenir d'utiliser le logiciel ou le service concerné.



Par exemple, si un simple site qui propose des exercices dans une matière demande le nom, prénom, numéro de téléphone, âge et adresse mail d'un élève ; la plupart des informations ne sont pas nécessaires, voire intrusives.

Le RGPD s'applique à tous les pays membres de l'Union Européenne. Il suffit de vérifier la loi qui s'applique.

- Vérifier que les serveurs se situent sur le territoire européen,
- Vérifier que ce n'est pas la loi d'un autre pays qui a été choisie comme source de droit ou que les données sont transférées hors des frontières de l'UE.

Mentions relatives au RGPD

Liste des données utilisées

Hébergement des données

*Hébergement
des données*

Dans ce dernier cas, il est utile de procéder à une étude préalable sérieuse. Dans le doute, renseignez-vous (Dane, DPD).

*Conditions de
consentement*

Le mot consentement n'apparaît pas ou si au contraire il est utilisé un très grand nombre de fois ; cela doit inciter à la méfiance.

Un éditeur doit demander le consentement et expliquer pour quelles raisons il le demande. Mais plus les explications sont nombreuses, plus les utilisations des données fournies ont des visées commerciales.

*Création de
compte*

Une telle pratique doit se justifier d'un point de vue pédagogique (ex : pour que l'élève garde ses résultats) mais, attention à ne pas tomber dans les excès de collecte de données personnelles.

10 principes clés pour protéger les données de vos élèves

De nombreux usages pédagogiques s'appuient aujourd'hui sur l'utilisation de données personnelles des élèves, c'est-à-dire sur des informations qui permettent de les identifier (nom, prénom, coordonnées, données biométriques, etc.). Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) renforce les droits des personnes dans ce domaine.

Voici les réflexes à adopter pour enseigner avec le numérique tout en respectant le RGPD.

BIEN CHOISIR SES OUTILS

PRIVILÉGIER
l'usage de logiciels libres ou développés par le ministère

1



2

LIRE
attentivement les informations disponibles sur les sites pour savoir si des données personnelles sont collectées, à quelles fins, et être vigilant à ce qu'aucune réutilisation commerciale ne soit envisagée

UTILISER
de préférence des logiciels ou applications hébergés dans l'Union européenne

3



4

VÉRIFIER
que les parents et les élèves sont informés du traitement de leurs données personnelles et de la possibilité d'exercer leurs droits (d'accès, de rectification, etc.)

INFORMER
le chef d'établissement ou le directeur d'école de l'utilisation en classe d'une ressource collectant des données personnelles

5



PROTÉGER LES DONNÉES DES ÉLÈVES DANS TOUTE ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

LIMITER
toute collecte de données personnelles aux informations indispensables au bon déroulement de l'activité puis veiller à ce qu'elles soient supprimées ou archivées selon la réglementation

6



7

CRÉER
des pseudos lors des activités pédagogiques en ligne si l'utilisation de l'identité de l'élève n'est pas nécessaire

RESPECTER
le droit à l'image des élèves

8



9

S'ASSURER
de la sécurité des données collectées, notamment grâce à des mots de passe forts et à un antivirus

SENSIBILISER
les élèves aux enjeux de la protection des données personnelles

10



10 principes clés POUR ENSEIGNER AVEC LE NUMÉRIQUE

Où s'informer ?

Pour prendre conseil auprès d'un délégué académique à la protection des données :

<https://education.gouv.fr/RGPD>



Bien choisir ses outils en tant qu'enseignant

PRIVILÉGIER

l'usage de logiciels libres ou développés par le ministère

UTILISER

de préférence des logiciels ou applications hébergés dans l'Union européenne

INFORMER

le chef d'établissement ou le directeur d'école de l'utilisation en classe d'une ressource collectant des données personnelles



LIRE

attentivement les informations disponibles sur les sites pour savoir si des données personnelles sont collectées, à quelles fins et être vigilant à ce qu'aucune réutilisation commerciale en soit envisagée

VÉRIFIER

que les parents et les élèves sont informés du traitement de leurs données personnelles et de la possibilité d'exercer leurs droits (d'accès, de rectification, etc.)

Protéger les données des élèves dans toute activité pédagogique

LIMITER

toute collecte de données personnelles aux informations indispensables au bon déroulement de l'activité puis veiller à ce qu'elles soient supprimées ou archivées selon la réglementation

RESPECTER

le droit à l'image des élèves

SENSIBILISER

les élèves aux enjeux de la protection des données personnelles

6



7



8



9



10



CRÉER

des pseudos lors des activités pédagogiques en ligne si l'utilisation de l'identité de l'élève n'est pas nécessaire

S'ASSURER

de la sécurité des données collectées notamment grâce à des mots de passe et à un antivirus

Concrètement, que dois-je faire?

- Établir la liste des outils mis en œuvre dans mon EPLE**
 - Pour l'administratif
 - Pour la pédagogie
- Rationaliser, contractualiser et faire valider la liste en CA**
- Compléter le registre**
- Informer les personnes concernées, recueillir le consentement si nécessaire**
- Mettre en œuvre la sécurité technique et fonctionnelle**
- Respecter les durées de conservation et archiver**

Outils et le RGPD



OUTILS INTERDITS

- Outils grands publics : sans contrat institutionnel et sans paramétrage de sécurité et vie privée.



OUTILS DÉCONSEILLÉS

- Outils collaboratifs sans négociation précontractuelle entre l'établissement et le sous-traitant. Leur utilisation doit être limitée aux échanges non sensibles, non confidentiels.



OUTILS CONSEILLÉS

- Solutions libres respectueuses de la vie privée, et/ou libres, et/ou dont des règles d'usages ont été établies (DPD, DANE)



OUTILS RECOMMANDÉS

- Solutions Education Nationale (certifiée par l'ANSSI, Renater, Apps, etc), collectivités territoriales (ENT), ...

Conclusion

Le RGPD n'est pas le carcan dénoncé par certains mais un texte d'équilibre et de consensus.

Pour un responsable de traitement, le RGPD ne doit pas être vu comme une arme mal maîtrisée mais comme un gilet pare-balles.



Construisons ensemble la conformité de nos établissements

Quelques liens



- la fiche COVID-19 :
[les conseils de la CNIL pour utiliser les outils de visioconférence](#)
- les Outils de la continuité pédagogique :
[les conseils de la CNIL sur EducNum](#)

- Accès à l'espace documentaire sur intranet Ideal :
[La rubrique RGPD pour les EPLE](#)



- Accès à la plateforme RGPD pour les [EPL](#)

- RGPD et continuité pédagogique :
<http://dane.ac-lyon.fr/spip/RGPD-et-continuite-pedagogique>

- FAQ RGPD :
<https://dane.ac-lyon.fr/spip/FAQ-RGPD-vos-questions-des?>

- Rubrique RGPD :
<http://dane.ac-lyon.fr/spip/+RGPD-34-+>



D'autres webinaires

dane.ac-lyon.fr/spip/-Formations-205-

Le forum

<https://forum-dane.ac-lyon.fr/forum/>



Sylvie Tournier



Cédric Frayssinet



Perrine Douh ret



Jean-Christophe Villeneuve

Des ressources

<https://dane.ac-lyon.fr/spip/>





Sommaire

Auteur :

Sylvie Tournier – DPD Académique

Toute l'équipe de la Dane de Lyon



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

